

## LE CEFA ITCF VAL-ITMA

### MÉTIERS PROPOSÉS

Sous l'art.49 du décret mission :  
Boucher-Charcutier / Bouchère-Charcutière

❖ Conducteur / Conductrice d'engins de chantier

❖ Construction gros-œuvre

❖ Maçon / Maçonne  
❖ Mécanicien / Mécanicienne en cycles

❖ Mécanique polyvalente

❖ Soudeur / Soudeuse cordon d'angle

❖ Cuisine et salle  
❖ Restaurateur / Restauratrice

❖ Cuisinier / Cuisinière de collectivité  
❖ Vendeur / Vendeuse

❖ 7<sup>e</sup> Chef de cuisine de collectivité

❖ 7<sup>e</sup> Gestionnaire de très petites entreprises

❖ 7<sup>e</sup> Mécanicien/ne des moteurs diesels et engins hydrauliques

❖ 7<sup>e</sup> Patron Boucher-Charcuterie-Traiteur / Patronne Bouchère-Charcuterie-Traiteur

❖ 7<sup>e</sup> Soudeur tubes bout à bout

❖ 7<sup>e</sup> Traiteur-Organisateur / Traiteur-Organisatrice de banquets et de réceptions

**INSCRIPTIONS DÉS MAINTENANT POUR SEPTEMBRE 2024.**

**QU'EST-CE QU'UN CEFA ?  
CENTRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
EN ALTERNANCE.**

**2 jours d'école 15H et 24H en entreprise**

Les CEFA sont des centres rattachés à un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice qui forment les jeunes au métier de leur choix.

L'élève y reçoit, à temps partiel, une formation théorique générale adaptée à son choix professionnel et une formation pratique en atelier.

Dans un second temps partiel, le jeune est inséré en entreprise, sous contrat ou convention de formation, afin d'acquérir de l'expérience pratique et des compétences professionnelles qui seront, par ailleurs, certifiées après réussite des épreuves finales de qualification.

Durant toute la durée du contrat, le jeune percevra une indemnité de formation variable en fonction de son âge, de son ancienneté dans la formation et du type de contrat choisi.

Tout au long de son parcours, il sera encadré par le coordonnateur, l'équipe du CEFA et plus particulièrement un(e) accompagnateur (trice), qui veillera au bon déroulement de sa scolarité mais encore assurera l'articulation optimale de la formation entre l'école et l'entreprise et cela en concertation étroite avec l'employeur.

Une formation en CEFA, c'est un premier pas dans un emploi, avec rémunération, obtention d'une qualification et possibilité d'un C.E.S.S.

Le CEFA propose à chaque jeune un projet personnalisé de formation et un emploi.

### CONTACTS CEFA

**Albano D'ARCANGELO - Directeur**

✉ : [direction.valitma@gmail.com](mailto:direction.valitma@gmail.com)

**Bruno WIELFAERT - Coordonnateur**

✉ : [b.wielfaert@arthomasedison.be](mailto:b.wielfaert@arthomasedison.be)

**Florence LEROY - Accompagnatrice**

✉ : [florenceleroy42@gmail.com](mailto:florenceleroy42@gmail.com)

☎ : +32 (0)69 89 02 57

**ITCF VAL-ITMA** Chaussée de Lille 2, 7500 Tournai  
**069 89 02 50**

Cet enseignement secondaire en alternance est destiné aux jeunes qui veulent apprendre un métier autrement, en se formant dans un CEFA et en travaillant à mi-temps.

Le décret organisant l'enseignement en alternance a mis en place un système éducatif valorisant, performant et qualifiant :

- Ce décret impose l'insertion professionnelle intégrant les jeunes dans des entreprises.

- Il permet d'acquérir une qualification professionnelle, ouverte vers d'autres qualifications favorisant l'épanouissement du projet de vie des jeunes.
- Fin du 2<sup>e</sup> degré : CE2D (4<sup>e</sup> année)  
Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré
- CEB en 3<sup>e</sup> année si pas obtenu avant
- Fin du 3<sup>e</sup> degré : CQ6, Certificat d'études
- Fin d'une 7<sup>e</sup> Professionnelle : C.E.S.S. et CQ7
- 7<sup>e</sup> GTPE permettant d'obtenir également la gestion

### CONDITIONS D'ADMISSION

- ❖ À partir de 15 ans :  
Être en possession de son CE1D.  
Avoir effectué au moins 2ans dans le premier degré.  
En fonction du dossier scolaire.
- ❖ Entre 18 et 25 ans :  
Obligation d'avoir un contrat.
- ❖ À partir de 21 ans selon le passé scolaire.

### INSERTION EN ENTREPRISE

- ❖ Contrat d'alternance
- ❖ C.A.I. : Contrat d'Apprentissage Industriel
- ❖ Tout contrat retenu par la législation du travail : Marybel, etc.

### LES INDEMNITÉS

L'indemnité à percevoir par le jeune de la part de son patron dépend de divers paramètres tels que le secteur professionnel, l'âge du jeune, l'ancienneté dans la formation et le type de contrat conclu.

Niveau A : 589 €

Niveau B : 650 €

Niveau C : 700 €

- Nos points forts :
- ✓ La proximité, une priorité
  - ✓ Cadre verdoyant et esprit familial



**J'alterne école  
et  
entreprise**

### Les implantations

#### Accueil Site 2

Chaussée de Lille, 2  
7500 Tournai  
**069 89 02 57**

Accès via [Rue de la Prévoyance](#)

#### Site 1

Rue des Moulins, 1  
7500 Tournai  
**069 55 36 02**

#### Site 3

Rue Cottrel, 14  
7500 Tournai  
**069 89 02 53**

#### Site 4

Route Ramecroix, 4  
7640 Antoing  
**069 45 22 52**



Avec le soutien du Fonds social européen

